Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20261112-DEL_64_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°64 – 2026

Date de convocation :
5 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Lydia LE CLERE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL

M. Thomas HARNOIS a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Vente du lot n°2 – Lotissement Ar Milin

VU la délibération n°61-2023 du 7 décembre 2023 autorisant la vente de terrain au lotissement Ar Milin,
VU la délibération n°64-2009 du 03 septembre 2009 fixant le montant des arrhes à 1000€ pour la réservation de chaque terrain par les futurs acquéreurs,
VU la délibération n°61-2023 du 7 décembre 2023 fixant le prix de vente des terrains du lotissement à 25€ le m² pour 5 lots pour les primo accédants et 30€ pour les 4 autres lots,
VU la délibération n°17-2026 du 26 février 2026 modifiant le prix de vente des terrains du lotissement pour le lot n°9, destiné aux primo accédants, à 31€ TTC et les lots n°2, 3 et 4, destiné aux autres, à 36€ TTC.
VU le coût d'achat de la parcelle par la commune pour un montant de 75 089,14€,
VU la demande formulée afin de réserver le lot n°2 situé 6 Allée du Meunier, parcelle cadastrée AA243 d'une superficie totale de 468 m²,

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ces parcelles au prix suivant :

Prix de vente H.T.	14 636,28€
TVA sur marge à 20%	2 211,72€
Montant avec TVA sur marge	16 848,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la vente du lot n°2 parcelle AA243 pour un montant de **16 848,00€** TVA sur marge incluse.

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

